

RÈGLEMENT INTÉRIEUR CENTRE DE DANSE NILDA DANCE

ARTICLE 1: NILDA DANCE, est une ENTREPRISE , SARL unipersonnelle au capital de 500€ et a débuté son activité en septembre 2017. Céline LAGRUE est gérante de la société NILDA DANCE. Le siège social de cette entreprise est située rue Sainte Elisabeth - 71300 Montceau-les-Mines. La SARL NILDA DANCE est donc soumise à la TVA (20%).

ARTICLE 2: Toute personne peut adhérer au Centre NILDA DANCE sans limite d'âge à condition de s'acquitter du montant de l'adhésion.

ARTICLE 3: Chaque adhérent doit garantir au Centre NILDA DANCE avoir fait contrôler par un médecin leur aptitude à pratiquer une activité sportive, à prendre régulièrement toute précaution nécessaire pour leur santé et reconnaître qu'ils ne pourront mettre en cause, à ce titre ni la responsabilité du Centre NILDA DANCE, ni du gérant et ni des professeurs. À ce titre, chaque adhérent s'engage à remplir le questionnaire médical et si besoin de consulter un médecin et fournir un certificat médical; à défaut de leur certificat médical les adhérents exerçant leurs activités à leur propre risque et ne pourront en aucun cas mettre en cause le Centre NILDA DANCE.

ARTICLE 4: Conformément aux dispositions de l'article 31 de la loi du 13 Juillet 1947, le Centre NILDA DANCE a souscrit auprès d'une compagnie d'assurance de responsabilité civile. Ils vous appartient de souscrire une assurance personnelle en cas de dommage corporels et matériels.

ARTICLE 5: Avant l'adhésion aux cours, il est possible d'effectuer et fortement conseillé d'effectuer une séance d'essai. Le forfait choisi par l'adhérent lui donne accès aux cours correspondant à son forfait. La durée d'un cours et de 60 min voir plus tout dépend l'âge et l'activité de l'adhérent. Les cours DPS (horaire aménagé), sont gratuits pour nos adhérents. Soyez PONCTUEL afin de ne pas perturber le cours. Nous vous conseillons d'arriver 15 min avant l'heure de début de cours. Toute personne ayant 15 min de RETARD peut-être refusée en cours. Nous vous demandons également de prévenir de votre absence 2H00 maximum avant le début de votre cours.

ARTICLE 6: Le forfait doit être réglé en totalité à l'inscription en un ou plusieurs règlements à la date de retrait de votre choix pour les paiements par chèque. La totalité de la somme vous sera demandée à l'inscription pour les paiements en espèce. Nous acceptons les CHÈQUES VACANCES, COUPONS SPORTS (Ni remboursement, ni rendu de monnaie) . Réduction de 12% grâce à nos partenaires: MICHELIN, INTERSPORTS, WEBHELP, Avantages Jeunes, Petit à Petit avec Leny... (renseignez vous des nouveaux partenaires tous les ans) Une pièce justificative vous sera demandé afin de valider la réduction. Vous aurez une carte adhérent NILDA DANCE vous sera remis à l'inscription et vous fera bénéficier de -20% chez notre partenaire INTERSPORT durant toute la saison (conditions au dos de votre carte). Nous ne sommes en aucun cas responsable des fermetures imposées par la crise sanitaire ou autre imposé par le gouvernement, mais les retraits seront stoppés, si une fermeture nous est imposée.

ARTICLE 7: Une tenue de danse vous sera imposée correspondant à votre discipline. Les cours ne vous imposant pas de tenue, venir avec une tenue correcte pour la pratique de la danse et correspondant à votre discipline. Le professeur se réserve un regard et décision sur votre tenue de cours si elle n'est pas adaptée. Un maximum de régularité, pour une meilleure progression et respect pour les autres sont vivement conseillés.

ARTICLE 8: Le Centre NILDA DANCE se réserve le droit en cas d'absentéisme important d'annuler, modifier le planning des cours, un ou plusieurs cours en fonction des événements, même au dernier moment, sans pour autant être redevable d'un quelconque dédommagement. Il est fortement conseillé de prévenir de votre absence 2H00 avant le début du cours. Prévenir par SMS votre professeur et non la Directrice si cette dernière n'est pas le professeur correspondant à votre discipline. Le numéro de votre professeur est affiché à l'entrée de votre Centre.

ARTICLE 9: Le Centre NILDA DANCE décline toute responsabilité en cas de VOL ou PERTE d'objets personnels. Le parking n'étant pas surveillé, le Centre NILDA DANCE décline toute responsabilité en cas d'accident ou détérioration. Mais nous nous engageons à un éclairage adapté.

ARTICLE 10: Dans le Centre, il est demandé à l'adhérent d'apporter une paire de chaussure propre ou pied nu. Afin de ne pas détériorer le parquet, les chaussures sales, les talons abîmés et les chaussures nuls pieds sont INTERDITES!

ARTICLE 11: En cas de dégradation des locaux ou du matériel, le Centre NILDA DANCE demandera au(x) responsable(s) des dégâts réparations. Le(s) responsable(s) des dégâts s'engage(nt) à compléter cette somme si l'assurance ne couvre pas tous les frais de remboursement dans le cas où les dégâts seraient conséquents.

ARTICLE 12: Les cours ne sont ni cessibles, ni remboursables. En cas d'absences trop répétitives en cours d'année, il ne pourra être demandé de remboursement ou de réduction sur la réinscription pour la saison suivante ainsi que celle en cours.

Aucun remboursement sera effectué pour un arrêt en cours d'année. Seulement sur certificat signalant l'inaptitude de l'adhérent à pratiquer la danse, le rebroussement se fera à partir de la date du certificat médical de contre indication.

ARTICLE 13: Afin d'améliorer la qualité d'échange, de communication et d'information entre les familles et le Centre NILDA DANCE nous vous demandons de nous communiquer votre adresse mail et d'être réactif par ce moyen de communication: **nilda.dance71@gmail.com** . Aucun papier sera distribué en cours tout s'effectuera par mail. (nous signaler si vous n'avez pas de boîte mail).

ARTICLE 14: Afin de répondre aux règles sanitaires il est OBLIGATOIRE de RESPECTER les règles sanitaires (affiché dans votre Centre de danse Nilda Dance).

ARTICLE 15: Droit à l'image. J'autorise le Centre NILDA DANCE à utiliser mon image afin de promouvoir et de communiquer sur les activités du Centre NILDA DANCE par le biais de photos, vidéos, FB Nilda Dance, **www.ecole-nildadance.fr** , tracts, affiches, ...

ARTICLE 16: Le Centre NILDA DANCE se réserve le droit, à tout moment, d'exclure un adhérent pour les motifs suivants: comportement et agissement entraînant la perturbation des cours, attitude et gestes déplacés, dégradations des locaux ou du matériel, chèques impayés non compensés, chèques volés non paiement de la cotisation, non respect du règlement intérieur.

DIRECTRICE

CENTRE DE DANSE NILDA DANCE

LAGRUE CÉLINE